



Delit de fuite après un accident de la circulation

Par Visiteur

20h Une voiture me percute Et ne s'arrete pas donc je porte plaint Et la personne depose un mot une demi-heure après sur le parbrise Et se presente a la gendarmerie le lendemain et reconnait les fait .Et la je m'appersoi que ses un ami donc je decide de retirer ma plainte que risque t'il merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Et la je m'appersoi que ses un ami donc je decide de retirer ma plainte que risque t'il

Le souci est que le retrait de la plainte ne met pas fin aux poursuites et le fait qu'il se soit présenté à la gendarmerie non plus.

En principe les peines prévues sont deux ans d'emprisonnement et 30.000? d'amende et également un retrait de point (6) et une suspension du permis.

Cordialement